

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

OCC Cleaning Solution

EU2001

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 12-févr.-2015

Date de révision :
18-févr.-2020

Numéro de révision: 2.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OCC Cleaning Solution
Contient Hypochlorite de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Analytical reagent
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002 Belgique/Luxembourg: DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3. (H412)
Danger physique SGH 2	Corrosif pour les métaux. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Contient

Hypochlorite de sodium

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9	1 - 2	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314) B Eye dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) B	01-2119488154-34

				Aquatic Chronic 1 (H410) EUH031	
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	< 1	Skin Corr. 1A (H314) Met. corr. 1 (H290)	01-2119457892-27

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Inhalation	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utilisation:., Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène gazeux.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Elle ne doit pas être rejetée à l'égout. Ne pas respirer les vapeurs. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles**

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel.

Remarques générales en matière d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

Classe de stockage (Allemagne)

10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³		HTP: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m ³ STV: 5mg/m ³			AK-érték: 2 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	NRD: 2 mg/m ³ (U)	0.5 mg/m ³	2 mg/m ³ (8hours) (M)		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.
Protection de la peau	Porter des gants/des vêtements de protection.
Protection des mains	Caoutchouc nitrile, Short time: Thickness 0.12mm, break through time > 480min Long time: thickness 0.38mm, break through time > 480min
Protection respiratoire	En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. (EN 136/140).
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune clair
Odeur	Légèrement chlorée
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

pH	<u>Valeurs</u> 7
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Solubilité	Complètement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

Densité de liquide	~1.05g/ml
---------------------------	-----------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	aucun dans les conditions normales d'utilisation.
---	---

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides, Amines, alcools, Agents comburants forts
-------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves. (OECD 438).
Contact avec la peau	Irritant pour la peau. (OECD 431).
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hypochlorite de sodium	= 8.91 g/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	
Hydroxyde de sodium	2000 mg/Kg	1350 mg/kg	

Irritation	Irritant pour la peau.
Corrosivité	Risque de lésions oculaires graves. (OECD 438).
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e)
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e)
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hypochlorite de sodium	0.095: 24 h Skeletonema costatum mg/L EC50	0.06 - 0.11: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 4.5 - 7.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 0.4 - 0.8: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 0.28 - 1: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 0.05 - 0.771: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.03 - 0.19: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static		0.033 - 0.044: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.1: 96 h Daphnia magna mg/L EC50

		0.18 - 0.22: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		
Hydroxyde de sodium		LC50 (96 h) 72 mg/L		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU 3266
14.2 Nom d'expédition 3266 - Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a
14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU UN 3266
14.2 Nom d'expédition 3266 - Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a
14.3 Classe de danger 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU 3266
14.2 Nom d'expédition 3266 - Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a
14.3 Classe de danger Aucune information disponible

14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	A803
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

All of the components in the product are on the following Inventory lists: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Japon (ENCS), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 12-févr.-2015

Date de révision : 18-févr.-2020

Numéro de révision: 2.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 2 (+ H412); 3 (ATP 13: NaOCL: +H410)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité